



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

CITYNvest a un nouveau site Internet ; Trouvez votre solution de financement en matière de rénovation énergétique !

BRUXELLES – Le 20.10.2015, CITYNvest lancera sa plateforme en ligne interactive qui proposera des informations concernant de nouveaux modes de financement de l'efficacité énergétique des bâtiments. Le site Internet (www.citynvest.eu) s'adresse principalement aux autorités locales européennes et vise à les aider à développer des projets susceptibles d'obtenir un financement.

L'efficacité énergétique constitue une priorité sur le plan européen. Néanmoins, l'accès limité au financement, notamment au niveau local, fait encore obstacle à la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique. Des modèles de financement, nouveaux et innovants, sont développés dans l'ensemble de l'Union européenne. Ces modèles se sont avérés efficaces pour mobiliser des fonds destinés à la rénovation énergétique lourde et à grande échelle des bâtiments. Pourtant, ils n'ont pas été mis en œuvre à grande échelle partout en Europe. La plateforme en ligne CITYNvest se donne pour objectif de fournir des informations exhaustives et pratiques sur les financements innovants, ainsi que de promouvoir des sources de financement alternatives telles que le contrat de performance énergétique et les modèles coopératifs.

« En présentant une mine d'informations concernant les différents modèles, le site Internet suscitera leur réplique et contribuera au renforcement des capacités des autorités locales et régionales », a déclaré Elise Steyaert, coordinatrice chez CITYNvest. « Les investissements dans les économies d'énergie dans le bâtiment revêtent une importance stratégique pour toutes les autorités publiques qui souhaitent relever les défis sociaux, économiques et environnementaux de manière concomitante ».

Le contenu du site CITYNvest.eu se fonde, principalement, sur une analyse comparative des modèles de financement existants, ainsi que sur les expériences de CITYNvest issues de projets pilotes. En outre, il comporte également des référentiels et des guides expliquant les modalités de préparation et de lancement des rénovations énergétiques sur le plan local. Une section interactive permet aux utilisateurs de partager des événements pertinents et d'autres exemples de projets sur le site Internet. Un outil dynamique destiné à aider les utilisateurs du site Internet à trouver le mode de financement le plus adapté est en cours de préparation et sera bientôt disponible.

CITYinvest est un projet Horizon 2020, axé sur le soutien et la réplication de nouveaux modèles éprouvés de financement en matière de rénovation énergétique des bâtiments. CITYinvest concentre ses activités sur les 5 domaines suivants : l'analyse et la comparaison de modèles de financement innovants et le développement de supports de référence, la mise en œuvre de ces modèles par le biais de trois projets pilotes, le suivi des investissements et l'identification des facteurs clés de réussite, un programme de formation à grande échelle dans 10 pays et la promotion du financement innovant de l'efficacité énergétique des bâtiments.

XXX

Pour en savoir plus, veuillez contacter Agnieszka Pietruczuk, agnieszka.pietruczuk@ccre-cemr.org, +32 (0) 2 213 86 98 (EN) ; Erika Honnay, erika.honnay@greliege.be (FR).

Parmi les différents modes de financement de l'efficacité énergétique des bâtiments, on peut citer notamment :

Les contrats de performance énergétique (CPE), lesquels constituent un mode de « financement créatif » de l'amélioration des immobilisations, qui permet de financer la modernisation énergétique grâce à la réduction des coûts. Dans le cadre des accords CPE, un organisme externe (une société de services énergétiques, ou ESCO) met en œuvre un projet d'efficacité énergétique ou d'énergie renouvelable, et se sert du flux de revenus découlant des économies d'énergie ou de l'énergie renouvelable produite(s) pour rembourser le coût du projet, et notamment les coûts d'investissement. En fait, l'ESCO ne sera rémunérée que si le projet donne lieu aux économies énergétiques escomptées.

Le financement par des tiers (FPT) a trait au financement par l'emprunt ; le financement du projet est fourni par un tiers, comme, par exemple, une institution financière, et ne provient donc pas des fonds internes de l'ESCO (société de services énergétiques) ou du client. L'institution financière peut soit prendre à son compte les droits afférents aux économies d'énergie, soit constituer une garantie sur les équipements du projet.

Les **fonds renouvelables**, lesquels constituent une source de financement permettant de couvrir plusieurs projets d'énergie durable. Les fonds renouvelables peuvent financer des projets non susceptibles d'accéder à d'autres types de prêts accordés par les institutions financières, ou encore mettre à disposition des sommes à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché (prêts à taux réduits). Le fonds tire sa dénomination du caractère renouvelable du remboursement du prêt, dans le cadre duquel le fonds est réalimenté au fur et à mesure que les projets individuels remboursent leurs emprunts, permettant ainsi d'accorder de nouveaux prêts pour d'autres projets.

Les **REScoops** constituent des exemples de modèles coopératifs. Le terme REScoop est l'abréviation du vocable coopérative de ressources renouvelables (Renewable Energy Sources Cooperative). Les REScoops sont des initiatives citoyennes qui développent des projets en matière d'énergie renouvelable et/ou d'efficacité énergétique, commercialisent de l'énergie renouvelable ou fournissent des services aux nouvelles initiatives. Le terme REScoop ne concerne pas uniquement les

coopératives du point de vue légal, mais englobe également les initiatives énergétiques communautaires relevant d'autres statuts juridiques. Il existe environ 2 500 REScoops en Europe.